



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Réglementation de la circulation et du stationnement
46^{ème} Foire aux asperges
Le dimanche 21 mai 2023
N° 41/2023

Le Maire de la commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Route,

Vu l'organisation par la municipalité de la 46^{ème} Foire aux Asperges avec braderie, brocante et attractions foraines le dimanche 21 mai 2023 à Raimbeaucourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public, des riverains et des usagers de la route durant les festivités,

ARRETE

- Article 1 : Pour la préparation des festivités, l'installation des forains, montage et démontage des chapiteaux le stationnement sera interdit :
- sur le parking de la Place Clemenceau du mercredi 17 à partir de 08 heures jusqu'au mardi 23 mai à 14 heures,
- sur le parking de la place Charles de Gaulle, attenant au CCAS, le dimanche 21 mai de 5h45 jusque 14h00.
- Article 2 : En raison de la braderie, sauf pour les services de secours, médecins, kinésithérapeutes, infirmières et autres personnels soignants qui devront toutefois faire preuve de prudence et rouler au pas, la circulation et le stationnement seront interdits le dimanche 21 mai 2023 de 6h00 à 14h00, dans les rues :
- Augustin Tirmont à partir du n° 6 jusqu'au n° 8A du Maréchal Joffre,
- Place Clemenceau jusque l'intersection avec la rue Joliot Curie,
- de l'intersection des rues du Maréchal Joffre et place Clemenceau jusqu'au n° 155 de la rue du Maréchal Foch,
- face à la pharmacie Gaume, Place Clemenceau.
- Article 3 : Dans les rues précitées sont seuls autorisés à circuler avec respect d'une vitesse inférieure à 10 km/h, les véhicules :
- des brocanteurs qui s'y installer entre 6h et 7h55,
- de la boulangerie l'Artésienne des pains entre 7h et 9h pour l'exercice de sa profession,
Pour une installation sur le parking de la Place Clemenceau, les véhicules :
- de la société des Carabiniers de Raimbeaucourt, M. Bertrand Petit, entre 6h et 7h,
- M. Sylvain DEKENS, animateur culinaire, entre 6h et 7h45,
- des Planteurs : Mrs Saintenoy, Delplanque et Mortreux, entre 6 h et 7h.
Pour une installation sur le parking attenant à la salle polyvalente Gilles Dutilleul, les véhicules :
- de l'association Jours de Fête en Anciennes, M. Duthoit, entre 6h et 7h,
- Article 4 : **Les véhicules en infraction pourront être verbalisés et faire l'objet d'une mise en fourrière.**
- Article 5 : L'accès aux rues du Maréchal Foch, du Maréchal Joffre, Place Clemenceau et Jules Ferry seront interdites par les rues de l'Egalité, Jean Moulin, Georges Brassens et Joliot Curie.
- Article 6 : Des déviations seront mises en place rue Sainte Barbe pour la circulation de Moncheaux vers Aubry, rue du Haut Liez vers Faumont et rue du Chemin Croisé vers Râches - Roost Warendin.
- Article 7 : Les panneaux de signalisation (interdiction de circuler, de stationner, limitation de vitesse, déviation, route barrée) seront mis en place par les services techniques de la ville de Raimbeaucourt.
- Article 8 : En cas de difficultés, un élu de la commune peut-être joint au numéro suivant : tel. : 06/87/00/16/76 (numéro d'astreinte).
- Article 9 : Madame Lydie Guilbert Agent de Prévention, A.S.V.P et le service technique, sont chargés chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif. Une copie sera transmise pour information:
- au Commissaire général de la Police de Douai,
- au SDIS : manifestation.g5@sdis59.fr,
- au Directeur d'EVEOLE à Guesnain,
- Mmes Mrs les riverains des rues et place concernées,
- à M. Cédric Sticker, Adjoint Délégué aux sports et fêtes,
- Article 10 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Publié sur le site Internet de la commune le 20 mars 2023

Fait à Raimbeaucourt
Le 20 mars 2023
Le Maire,

Alain Mension

